

Réduction d une facture d eau

Par Rocket, le 28/05/2008 à 17:35

Bonjour

--Suite à une fuite après mon compteur d eau j ai reçu une facture de 627 euros pour l'année écoulée.

Mes facture précédente s'élevait à environ 60 euros annuel.

- -Il m'était impossible de constater cette fuite car mon compteur se trouve en contre-bas de ma maison et enterré.
- -un professionnel a réparé la fuite. Un courrier a été envoyé avec la facture du plombier demandant une réduction et une facilité de paiement.
- -Mi mai 2008, la réponse de la CIE des eaux étant qu aucune réduction n'est possible car je ne suis pas assujettis à l'assainissement, je dois donc payer 3 X 213 euros !!!
- -Est-il possible de réduire cette facture ? Je ne pouvais pas savoir pour cette fuite.
- -D'autre part pourrais-je proposer un second échéancier plus long ? Merci de votre réponse